



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT DE
L'AMÉNAGEMENT ET DU
LOGEMENT

Arrêté n°2011-158-0008 du 7 juin 2011 modifiant l'arrêté n° 2010-274-0014 du 1er octobre 2010 portant création et composition du comité de pilotage local conjoint des sites Natura 2000 FR 9400568 « Cap Corse Nord et îles Finocchiarola, Giraglia, Capense (côte de Macinaggio à Centuri) », FR 9410097 « Iles Finocchiarola et côte Nord »

**LE PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE,**

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L414-1 à L414-7 et R414-1 à R414-24,
- VU** la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements ;
- VU** l'arrêté ministériel du 17 mars 2005 portant désignation du site Natura 2000 FR9410097 « Iles Finocchiarola et côte Nord » (zone de protection spéciale) ;
- VU** l'arrêté ministériel du 17 mars 2008 portant désignation du site Natura 2000 FR9400568 « Cap Corse et îles Finocchiarola, Giraglia, Capense (côte de Macinaggio à Centuri) » (zone spéciale de conservation) ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010-131-0007 en date du 11 mai 2010 portant délégation de signature à Monsieur Tony CONSTANT, sous-préfet de l'arrondissement de CORTE, chargé de mission pour la mise en œuvre du programme « Natura 2000 » dans le département de la Haute-Corse ;
- VU** L'arrêté préfectoral n° 2010-274-0014 du 1er octobre 2010 portant création et composition du comité de pilotage local des sites Natura 2000 FR 9400568 « Cap Corse Nord et Iles Finocchiarola, Giraglia, Capense (côte de Macinaggio à Centuri) », FR 9410097 « Iles Finocchiarola et côte Nord » ;
- VU** le rapport du directeur régional de l'environnement, de de l'aménagement et du logement de Corse ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Corse,

A R R Ê T E

- Article 1 -** Il est créé un comité de pilotage local conjoint des sites NATURA 2000 désignés ci-après :
- **FR 9400568 « Cap corse Nord et îles Finocchiarola, Giraglia, Capense (côte de Macinaggio à Centuri) » (zone spéciale de conservation) ;**
 - **FR 9410097 « Iles Finocchiarola et côte Nord » (zone de protection spéciale)**
- situés sur le territoire des communes de Centuri, Ersa, Rogliano.
- Ce comité de pilotage est chargé d'élaborer les documents d'objectifs (DOCOB) de chacun de ces deux sites, puis d'en suivre la mise en oeuvre.

.../...